

# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 JUIN 2017

*Présents* : P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch – I. Béguier – S. Cabrera - M-C. Camus-Delage - E. Castells-Mourier - E. Chauvet - A. Faure-Bismuth - N. Franck - C-M. François-Poncet - A. Gibeault - J. Glas - V. Kapsambelis - C. Lechartier-Atlas – S. Lepastier - J. Lucchini - F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg

*Excusés (représentés)* : I. Martin-Kamieniak - H. Suarez-Labat

*Invité présent* : F. Coblence (directrice de la RFP)

*Invités excusés* : M. Bertrand (secrétaire du CST) – C. Saint-Paul Laffont (présidente sortante de la CRR)

*Le quorum des membres présents du CA est atteint, la séance peut débuter.*

### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mai 2017**

Une phrase posait problème dans le procès-verbal (point 12). Il est proposé de la supprimer.

*Le procès-verbal du 23 mai 2017 est approuvé à l'unanimité, avec la modification demandée.*

### **2/ Radiation pour non-paiement de cotisation**

Rappel de la procédure : des lettres recommandées avec accusé de réception ont été envoyées en février 2017. Les membres n'ayant pas répondu ont été contactés individuellement par téléphone par divers membres du bureau.

Suite à ces lettres recommandées, nous attendons les démissions de : Jacqueline Aubert, Perla Briggs, Jacqueline Bockenmeyer, Chiara Di Giulio, Jacqueline Lanouzière.

Gisèle Harrus-Revidi et Henri Sztulman ont, quant à eux, déjà adressé leur démission.

*Par vote individuel, sont radiés pour non-paiement de cotisation : Coline Rocheman, Michel Godard, Jean-Claude Hachette, Vera Renz, Damien Trupin, René Vezzoli, Josée Violette.*

*Carlos Padron et Françoise Weil-Halpern perdent le statut d'invité.*

Il est demandé qu'après une année de non-paiement de cotisation l'abonnement à la Revue française de Psychanalyse soit supprimé.

Il est précisé qu'une demande ultérieure de réintégration serait examinée par le CA le cas échéant.

### **3/ Information sur la composition du comité d'éthique : après son renouvellement par tiers**

C.M. François-Poncet, M. Lestrehan-Jurkiewicz, C. Munier, D. Tabone-Weil, G. Welsh-Jouve rejoignent R. Asséo, D. Bouchet-Kervella, B. Brusset, E. Jonchères-Weinmann, B. Le François, I. Maître-Lewy-Bertaut, O. Pariset, B. Rodde, E. Sparer, E. Valentin

### **4/ Le président sera représenté par J. Angelergues au CST et F. Moggio à la COPEA**

### **5/ Validation des frais du président de la SPP pour 2016**

Les frais du président de la SPP pour l'année 2016 sont présentés aux administrateurs.

Sans procédure écrite transmise de président à président, seul le règlement intérieur donne un cadre.

Le responsable comptable et financier transmettait les usages.

*En l'absence de D. Ribas, un vote approuve à l'unanimité les frais de 2016.*

## **6/ Principes de remboursement des frais du président de la SPP**

Il est nécessaire que le conseil d'administration définisse les principes de remboursement des frais du président de la SPP. Il est proposé que les remboursements concernent les frais d'inscription, de déplacements y compris de taxis et de restaurants, faits dans le cadre de sa fonction, pour sa personne, ainsi qu'une chambre double d'hôtel. Le président ne paye pas les manifestations de la SPP. Les remboursements complets ou partiels de l'API et de la FEP viennent en déduction.

*Vote : approuvé à l'unanimité.*

## **7/ Transmission des adresses mails des membres SPP à la FEP**

On rappelle les règles de la CNIL, et le fait que ce ne sont pas les membres de la SPP qui sont membres de la FEP mais la SPP elle-même. Les membres sont abonnés au Bulletin de la FEP qu'ils reçoivent à leur adresse postale et la FEP souhaite pouvoir communiquer avec eux par mail en cas de problème d'acheminement. D'autre part, les informations de la FEP sont actuellement transmises par la SPP. Il s'agit de favoriser la connaissance d'informations à propos d'une association à laquelle ils cotisent. Il est regrettable qu'elle soit sous-investie par nos membres, et que la psychanalyse française n'y soit pas plus représentée. La réception de mails directement de la FEP aux membres pourrait peut-être améliorer leur engagement, que le CA souhaite encourager. Il est donc proposé d'envoyer la liste des mails des membres à la FEP, après que tous ceux qui le refusent auront été retirés de la liste. Une information sera envoyée à tous les membres les informant de cette décision et de leur possibilité de s'y opposer avant une date fixée.

*Vote : 1 contre, approuvé à la majorité.*

## **8/ Diminution des abonnements à la RFP (en présence de Françoise Coblenz, Directrice de la RFP, invitée)**

Les responsables ont nettoyé le fichier des erreurs. Ceci va entraîner une baisse des abonnements mais un assainissement financier pour la SPP.

17 collègues souhaitaient se désabonner de la RFP. Le CA exprime sa préoccupation face à cette décision prise entre autres par trois titulaires formateurs. Tous ont toutefois accepté de surseoir d'un an leur demande afin de ne pas grever les finances de la SPP qui a déjà réglé l'abonnement 2017. Peu évoquent l'augmentation de la cotisation pour motiver leur décision.

Il est prévu de revoir la formulation de la lettre d'appel à cotisation, afin que le tarif de l'abonnement apparaisse clairement comme il se doit, mais en différenciant la situation selon l'abonnement ou non du membre. Les PUF n'ont pas augmenté le prix de l'abonnement pour 2017. On appelle à un soutien militant à la revue.

Une action vers les AeF par le biais de séminaire d'écriture est déjà en cours. On pourrait envisager de l'élargir aux doctorants pour susciter de nouveaux abonnements. La RFP s'est dotée d'un site internet qui devrait favoriser la visibilité de la revue.

A l'occasion de ce point, le CA revient sur son souci face au désinvestissement de la société par ses membres (y compris pour les AeF) dans tous les secteurs ou instances : abonnement à la revue, commission des candidatures, COPEA, CST, commission des publications ou commission scientifique...

Ce constat révèle un problème de fond qu'il est essentiel de comprendre pour la SPP et son avenir.

## **9/ Statut d'invité à Mme Marie Bonnafé**

A sa demande, le statut d'invité est accordé à Mme Marie Bonnafé.

## **10/ Informations**

- Rencontres de la SPP : P. Decourt, représentant régional pour l'organisation des rencontres de la SPP a démissionné. Il fallait d'urgence le remplacer, avant la première réunion de la commission des représentants régionaux, afin de pouvoir mettre sur pied les prochaines « Rencontres », avec E. Chauvet et B. Brusset. Sollicitée, C. Saint-Paul Laffont, ancienne présidente de la CRR, a

acceptée d'assurer l'intérim jusqu'au renouvellement des responsables de Paris et de province, en 2018.

- Responsables des conférences Ste Anne : B. Bonnet-Vidon remplace V. Souffir, et J. Chambrier-Slama poursuit.
- API : D. Ribas lit sa lettre de réponse à l'API à propos du projet de modification du modèle Eitingon quant à la fréquence minimale de séances hebdomadaires requise, de 3 à 5, au lieu de 4 à 5 actuellement. Ce projet, répondant à une demande en particulier des pays d'Amérique Latine pourrait être voté à Buenos Aires en juillet prochain. Ce projet est combattu par certaines sociétés en particulier européennes. Avec l'APF et la SPRF, la SPP respecte ces débats internes au modèle Eitingon, mais rappelle que le modèle français doit être pris dans toute sa singularité, en particulier une longue analyse personnelle préalable à la formation, et non pas que pour sa seule fréquence. Denys Ribas ajoute que le non-respect de fait des règles de fréquence signalé dans certaines sociétés ne peut être satisfaisant pour la psychanalyse, et que des convergences entre les modèles seraient en revanche heureuses pour atténuer des clivages dans les pays où plusieurs modèles coexistent.
- Travaux : La levée des réserves est lente et laborieuse. Nous sommes toujours en attente du certificat de conformité de la SOCOTEC. Des voisins se plaignent du bruit lié à la climatisation, émis par les installations sur le toit. On a repéré des fuites sur le système de climatisation. La plateforme d'accès PMR ne fonctionne toujours pas.
- Une discussion a eu lieu à la commission d'enseignement sur l'ouverture d'accès à la fonction de formateur, suite aux inquiétudes liées à la nécessité d'un renouvellement et d'un rajeunissement des membres. Une solution pourrait être de changer les règles de majorité des élections pour passer des 2/3 à une majorité simple. Il est rappelé la possibilité d'être élu titulaire sur travaux, pratique tombée en désuétude, sans toutefois oublier la dimension clinique. Un débat reste à engager sur le fond, il est proposé d'y associer le CST. Le CA regrette une perte de la diversité des orientations théoriques des membres. Il rappelle que la bicatégorisation avait aussi pour objectif de ranimer la vie scientifique. Des modifications des règles d'élections impliqueraient de modifier le règlement intérieur, qui pourrait d'ailleurs bénéficier d'un toilettage général, à soumettre à l'assemblée générale ordinaire.
- Groupe Bretagne-Pays de Loire : Nous avons appris la démission au sein du Groupe Bretagne-Pays de Loire de deux membres du bureau du groupe, ce qui risque d'entraîner la dissolution du groupe.

La séance est levée à 23h07.

**La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 19 septembre 2017.**

Denys RIBAS  
Président

Clarisse BARUCH  
Secrétaire Générale